



« **Vigilance Partagée**

**Prenons soin de nous,
Prenons soin des autres**



- **Responsabilité de l'employeur :**

Informier et former sur les risques

Mettre en place les organisations et les moyens de protection adaptés

- **Responsabilité de chaque salarié :**

Se conformer aux instructions de protection

Prendre soin de sa propre santé et de celles des autres

**SÉCURITÉ
D'ABORD**

LA SÉCURITÉ EST NOTRE
RESPONSABILITÉ
À TOUS ET À CHACUN
D'ENTRE NOUS



« En tout lieu et en tout temps »

Pour tenir la maladie à distance,
restez toujours à plus d'un mètre
les uns des autres

1 mètre



Je reste à 1 mètre :
Au bureau
Lors d'un chargement
En pause
Lors du repas



« En tout lieu et en tout temps »

GESTES BARRIERES

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution
hydro-alcoolique



Tousser
ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique
puis le jeter



Eviter
de se toucher
le visage



Respecter
une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer sans serrer
la main
et arrêter
les embrassades



Nouvelles règles d'organisation :

Dans les bâtiments, je respecte :



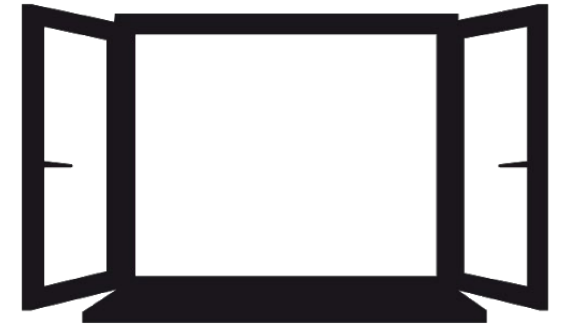
Les règles de circulation



L'interdiction d'accès



Le nombre maximum de personnes par pièce



L'aération régulière des locaux



Nouvelles règles d'organisation :

Je respecte les règles d'utilisation

Petit
Matériel



Réservé à
l'usage
personnel

Matériel
partagé



Respect des
règles
d'hygiène

Clé de véhicule



Désinfection
avant restitution

Échange de
documents



Limité à 2
personnes
MAXIMUM

Déchets
contaminés

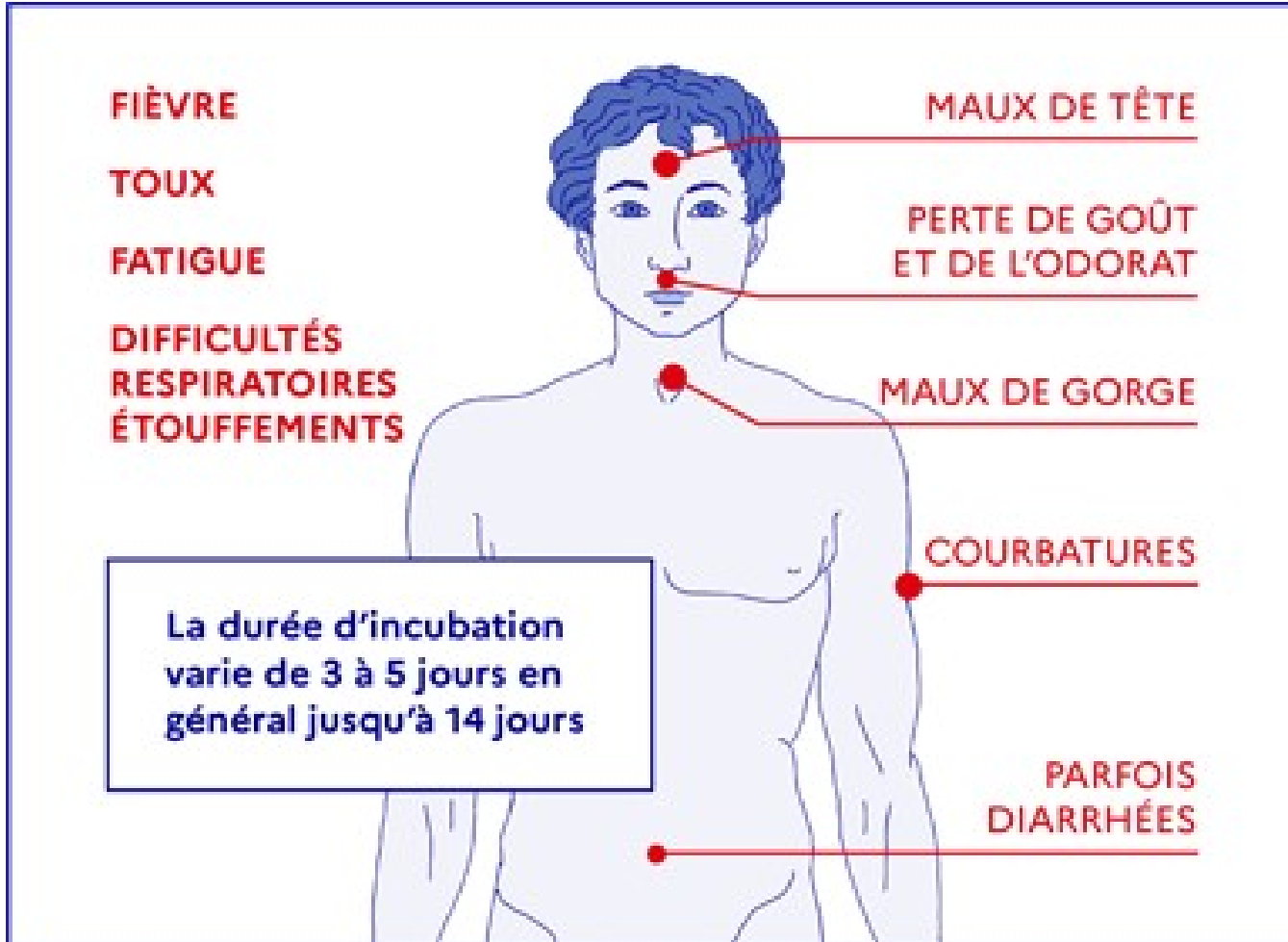


À jeter dans les
poubelles
réservées



Salarié présentant des symptômes

Quels sont les symptômes ? Que dois-je faire ?



Je préviens ma/mon responsable



Se laver les mains

COMMENT ?

Lavage des mains d'au moins **20 secondes** à l'eau et au savon, à défaut, utilisation du gel hydroalcoolique.

QUAND ?

- De **manière régulière** tout au long de la journée.
- Lorsque **j'utilise un objet** (outil, équipement, courrier, etc) susceptible d'avoir été **touché par une autre personne.**
- Avant et après **chaque pause**
- Avant et après **chaque manipulation du masque.**
- Lorsque **je réalise une tâche avec un/e collègue.**





Se laver les mains



1
Mouiller les mains
avec de l'eau



2
Appliquer une seule
dose de savon



3
Frotter les paumes
l'une contre l'autre



4
Frotter le dos de chaque
main avec la paume de
l'autre main en
entrelaçant les doigts



5
Frotter les paumes l'une
contre l'autre en gardant
les doigts entrelacés



6
Frotter les paumes avec
le dos des doigts repliés
de la main opposée



7
Frotter chaque pouce
avec la main opposée
dans un mouvement
de rotation



8
Frotter le bout des
doigts dans le creux de
la main opposée en un
mouvement circulaire



9
Frotter chaque poignet
avec la main opposée



10
Rincer les mains
sous l'eau



11
Assécher avec soin



**20 à 30
secondes**



Utilisation des masques

Le Groupe RAVE a fourni à chaque salarié 4 masques en tissu, lavables, à utiliser dans les conditions suivantes :

QUAND ?

Les masques ne sont pas obligatoires dans l'entreprise lorsque tous les gestes barrières et la distanciation peuvent être respectés.

Ils sont obligatoires :

- Pour effectuer des travaux nécessitant d'être proche d'un/e collègue (>1 m)
- Pour accéder à des zones (clients, ...) où le port du masque est obligatoire

Des masques chirurgicaux viennent compléter les dotations des personnes qui en ont besoin (ex : conducteurs en déplacement pour plusieurs jours).



Utilisation des masques

COMMENT ?



1

Se laver les mains
à l'eau et au savon
avant toute manipulation
du masque



2

Prendre le masque
par les élastiques



3

Passer les élastiques
derrière les oreilles



4

Ajuster le masque sur le
haut du nez et en dessous
du menton



5

Pincer au niveau supérieur
du nez



Des gants ?

Le port de gants **ne constitue pas un « Geste Barrière »** : ils donnent un **faux sentiment de protection !**

Les gants deviennent des **vecteurs de transmission.**

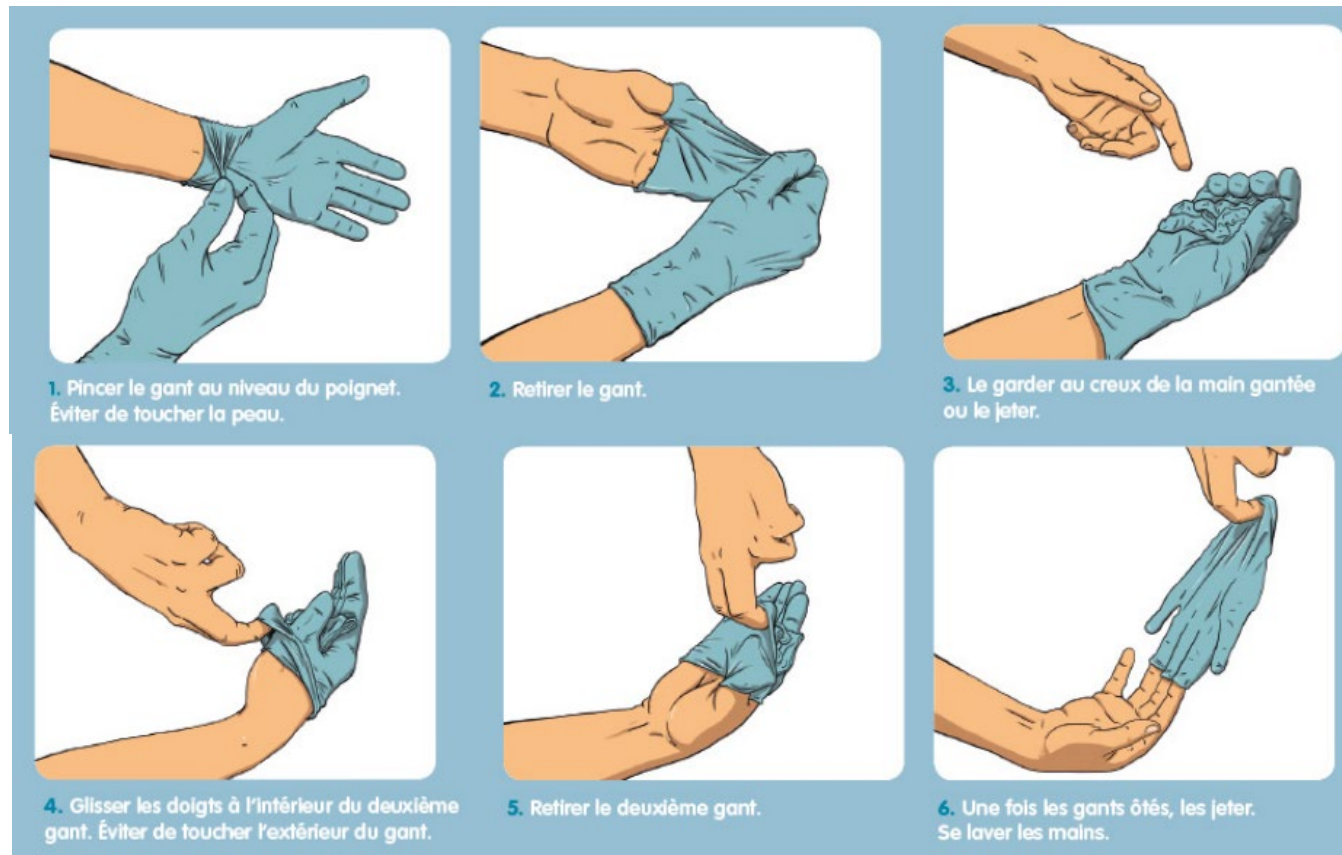
Le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, **le risque de contamination est donc égal voire supérieur.**





Des gants ?

Si vous devez malgré tout en porter (demande client par exemple) :
Comment les enlever ?





Spécificités Conducteurs Routiers

NETTOYAGE DU VÉHICULE :

- **Véhicule attribué, le conducteur est responsable du nettoyage** (tous les points de contact : clé, poignées, barre d'accès, tableau de bord, volant, etc.) au moyen de produits désinfectants adaptés.
- **Véhicule partagé**, le conducteur qui quitte le véhicule emporte tous ses effets personnels et la poubelle dans laquelle il a déposé ses déchets. **Il désinfecte la clé** avant de la remettre à son collègue.

Lors de ce bref échange, les **deux conducteurs portent un masque.**

Le conducteur qui prend en charge le véhicule procède au **nettoyage du véhicule** (tous les points de contact : clé, poignées, etc.) pour être certain du nettoyage.



Spécificités Conducteurs Routiers

LIVRAISONS :

- **Remise et signature** des documents **dans le respect des conditions sanitaires.**
Si **les conditions ne sont pas réunies**, la livraison sera effectuée **sans signature des documents.**
Le conducteur en informe sans délai son exploitation.

CARTE CHRONOTACHYGRAPHE :

- **Vidage par Vehco**, à défaut, **vidage manuel.** Lavage des mains avant et après.

FICHE PRÉPARER / RÉALISER/ VÉRIFIER

- Chaque conducteur pourra se référer à la fiche établie par le Ministère du Travail qui lui est remise en main propre.



1. PRÉPARER

2. RÉALISER



3. VÉRIFIER



Spécificités ATELIER

Le personnel RAVE du **Service Atelier** applique les précédentes règles auxquelles **s'ajoutent les mesures suivantes :**

UTILISATION DES OUTILS :



- Petit outillage, **chaque salarié évite de partager ses outils** « ce n'est pas mon outil, je ne touche pas »



- Gros outillage et outillage portatif, **nettoyage du matériel** et **lavage de mains avant et après chaque utilisation**. Le local Michelin, la station de carburant ainsi que la station de lavage sont concernés.



- Travaux à 2 nécessitant d'être proches, **port du masque obligatoire**.



Spécificités ATELIER

LIEU DE PAUSE ET SANITAIRES :



- Décalé dans le « Bureau ». **Un sens de circulation est mis en place.** (Entrée côté couloir sanitaires, sortie côté atelier)



- **Accès aux sanitaires** limité à **4 personnes à la fois**. **L'heure de début et de fin de poste en journée est échelonnée** par groupe **toutes les 5 mins**.

PRISE EN CHARGE DES VÉHICULES :



- **Pour les véhicules** (de l'atelier ou ensemble routiers), **nettoyage des points de contact du véhicule** par celui qui prend le véhicule pour être certain du nettoyage (clé, poignées, barre d'accès, volant tableau de bord, commande du hayon, ouverture des portes, mains de flexibles, manivelle des béquilles).



Spécificités ATELIER

ACCES À L'ATELIER:



- **L'accès à l'Atelier est interdit au personnel RAVE extérieur au service Atelier.** Les conducteurs doivent exprimer leurs demandes auprès de leur responsable d'exploitation qui assure la coordination. **Les EPI sont remis devant la porte d'accès, devant l'Atelier.**



- **L'accès à l'Atelier est l'objet d'une circularisation auprès de tous les clients extérieurs :**
 - 1) annonce de leur arrivée par téléphone
 - 2) le client laisse le véhicule et la clé à extérieur - interdiction d'entrée à l'atelier
 - 3) le véhicule est pris en charge sans délai - le mécanicien installe une housse de protection du siège et désinfecte la clé et les points de contact



Spécificités Personnel de Manutention

Le personnel RAVE dédié à la manutention **applique les précédentes règles** auxquelles **s'ajoutent les mesures suivantes** :

NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS :

- Pour **les ponts roulants cabine** et les **chariots élévateurs**, **nettoyage des points de contact** régulièrement utilisés en fin de journée et avant l'arrivée d'une nouvelle équipe.
- **Nettoyage des équipements utilisés par plusieurs opérateurs** : commandes d'ouvertures et de fermetures des portes, barres de quai niveleur, aide à la manutention, écrans, claviers, etc). Pour les **talky walky**, changement de bonnettes ou les protéger avec du plastique.





Spécificités Personnel de Manutention

NETTOYAGE DES ÉQUIPEMENTS :



- **Lors du chargement/déchargement d'un véhicule** : Les Conducteurs doivent rester **éloignés à plus d'1 m.** des opérateurs - s'ils ne respectent pas cette distance, faire intervenir le Responsable hiérarchique qui demandera au Conducteur de rester dans sa cabine



- **Dans la mesure du possible, affecter un seul opérateur à la préparation de commande.** En cas de filmage manuel des palettes, remise à chaque opérateur d'un rouleau de film et de rouleau adhésif. Chaque opérateur doit avoir son cutter, coupe film, stylo. Port du masque obligatoire si impossibilité de respecter la distance de 1m.